

Mairie de Coussegrey

1 place de la Mairie

Tel/Fax 03 25 70 02 75

Lundi et jeudi après midi de 15 h à  
18 h

# Bulletin municipal de Coussegrey



## Édito



Une commune quelle qu'en soit la taille est une actrice irremplaçable dans la vie quotidienne des Français.

Elle représente la démocratie de proximité. Elle garantit la continuité et l'efficacité des services publics pour ses habitants.

Les conseils, les préventions et même les interdictions se justifient et sont nécessaires pour vivre en bonne intelligence.

Notre pays connaît actuellement une période de troubles et a certainement besoin d'être réformé pour que renaisse la confiance entre le peuple et ses élites. Malgré cette période de turbulences, la vie continue et le bulletin municipal reflète l'activité et l'animation de notre commune.

Merci à nos associations pour leur dynamisme et leurs initiatives et aussi à tous ceux qui s'investissent pour faire de Coussegrey un village où il fait bon vivre.

- 9 juin 2019 à 15 h (Jubilé musical avec l'Espérance à l'Eglise, entrée libre)
- 7 juillet 2019 passage de la randonnée du moto club La soupape barséquenaïse dans l'après midi
- 14 juillet
- 21 juillet vide-grenier
- 9 août randonnée nocturne
- 31 août et 1er septembre passage de la randonnée VTT du Vélo sport du Pays d'armanche



## NOS AMIS LES ANIMAUX

*Posséder un animal de compagnie est utile pour garder une certaine forme physique et mentale et aide à la socialisation et au respect d'autrui.*

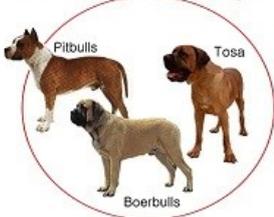
**LES CHATS** : il est recommandé de les nourrir à l'intérieur du domicile pour éviter toute divagation .

**LES CHIENS** : certains sont susceptibles d'être dangereux et sont classés en 2 catégories:

- ◆ Les chiens d'attaque
- ◆ Les chiens de garde et de défense

Pour posséder ce type d'animaux, certaines obligations doivent être remplies. **Ils doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique et dans les transports en commun.**

### Chiens d'attaque (1ère catégorie)



Depuis le 1/1/2010 , les propriétaires de ces chiens doivent être titulaires d'un permis de détention délivré par le maire de la commune du domicile à qui l'on aura fourni :

- L'identification de l'animal.
- Le certificat de vaccination antirabique du chien.
- Une assurance obligatoire (responsabilité civile) avec copie tous les ans.
- Une attestation de stérilisation du chien (1 ère catégorie).
- Un rapport d'évaluation comportementale par un vétérinaire.
- Attestation d'aptitude à détenir un chien dangereux (délivrée à la suite de la formation).
- Ne pas être sous tutelle ou avoir une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire.

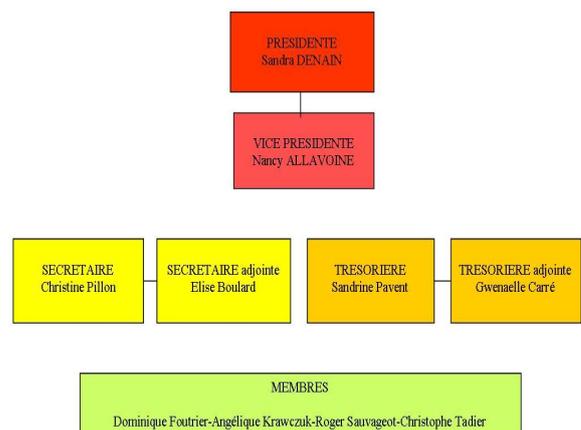
### Chiens de garde et de défense (2ème catégorie)



## ANIM'COUSSEGREY

Après une courte période de sommeil, l'association désireuse de faire perdurer le travail réalisé par ses prédécesseurs, renaît avec de nouvelles têtes , de nouvelles idées et un bureau sensiblement rajeuni.

N'hésitez pas à leur donner un coup de main bénévolement lorsqu'ils en auront besoin.



*Le meilleur des déchets est celui qu'on ne produit pas.*

## COMPOSTAGE ET PAILLAGE

Tout particulier peut fabriquer son **compost** dans un coin de son jardin et disposer d'un amendement de qualité gratuit. Tous les résidus organiques, les déchets de cuisine et de jardin peuvent être ainsi valorisés et permet d'alléger sa poubelle de 60 kg de déchets par personne et par an. L'aération régulière en le retournant et l'humidification sont essentielles pour avoir un compost de qualité. Un bon compost est mûr entre 6 et 9 mois et ne sent pas mauvais.

Le **paillage** est la solution idéale pour valoriser les déchets verts de son jardin. Il est moins contraignant et technique que le compostage. Pour pailler, on utilise la tonte des pelouses, les feuilles mortes etc... et on l'étale en fine couche sur le sol pour le nourrir et protéger les plantes.



## BRÛLAGE

Les déchets verts, issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies, des arbustes, d'élagages etc... constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

Produits par des ménages, ce sont des déchets ménagers. **Le brûlage en est strictement interdit** en vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type. C'est une source de nuisance: odeurs, fumées, polluants dont les particules fines sont néfastes à la santé.

Des peines d'amendes sont prévues pour la violation de ce règlement.



*« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement. »*

Pierre-Jacques Kellias

## TAILLE DES HAIES

Le saviez-vous ?



Durant la période de nidification et de reproduction des oiseaux, la taille des haies est interdite entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet d'après un arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales.

En France cette période est courte, comparée à celle du Royaume Uni qui s'étale du 1<sup>er</sup> mars au 31 août et celle de l'Allemagne du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre.

## ETAT CIVIL

CAYREL Jacqueline décédée le 6 mars et inhumée à Coussegrey le 13 mars.

## NOUVEAUX ARRIVANTS

1 grande rue, au 1er février :

Mme Emilie FEYDEAU, M. Salim AIT ABDALLAH et leurs enfants Ilan, Alexis, Ayoub

## PREVENTION ET CONSEILS

Les cambriolages sont en augmentation dans beaucoup de communes. Certaines précautions sont à prendre et quelques conseils sont à connaître pour éviter les intrusions. Un cambriolage peut avoir lieu aussi bien :

- la nuit que le jour (matin ou après-midi)
- en votre présence qu'en votre absence.



Quelques minutes suffisent à un cambrioleur pour commettre son forfait.

Pensez toujours à fermer votre porte à clef et vos volets. Si vous avez une alarme , enclenchez-la.

Si votre absence est de courte durée, vous pouvez laisser, une radio, une télévision ou une lampe allumée pour simuler votre présence.

Si votre absence est plus longue, vous pouvez demander à la Gendarmerie de surveiller votre domicile dans le cadre du service « tranquillité vacances ». Pour en bénéficier, vous devez remplir un formulaire que vous pourrez trouver sur le site :

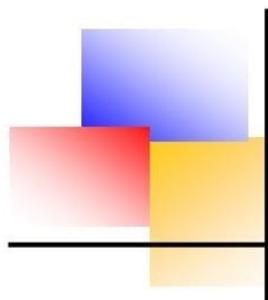
<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

## RECENSEMENT A COUSSEGREY

127 logements ont été recensés dont 75 logements habités. Le nombre de bulletins individuels remplis a été de 167.

Coussegrey comptait 194 habitants en 1999, puis 156 habitants en 2009, pour s'établir à 177 habitants lors du recensement de 2012.

Imprimé par nos soins.  
Ne pas jeter sur la voie publique.



# RETOUR sur IMAGES

---

Le brûlage des sapins, le nettoyage de la nature, la chasse aux œufs, la création d'un terrain de boules, la fête des voisins et l'avant première du fil tourné à Coussegrey ont donné de l'animation dans la commune en ce premier semestre 2019.

